Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 59 (1967)

Heft: 12

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

impensable, selon cette pratique administrative, de supprimer une rente allouée à la suite de perte des yeux ou des jambes par exemple, pour le motif que ces atteintes n'entraîneraient plus de diminution sensible de la capacité de gain. Mais l'idée que la notion de l'incapacité de gain, selon l'article 76 LAMA, doit être appliquée strictement et que seul compte son aspect économique gagne du terrain ces derniers temps. S'il arrivait, à l'issue de la revision en cours de la juridiction administrative, que les décisions de la Caisse nationale également – nonobstant sa large autonomie – puissent être modifiées au détriment du demandeur (selon le principe dit de la reformatio in pejus), nul ne serait en mesure de donner l'assurance qu'il ne pût se produire des ruptures massives de la pratique suivie des décennies durant, en marge de la loi, par la Caisse nationale, en matière d'atteinte à l'intégrité. Mieux vaut par conséquent réfléchir à temps sur l'ensemble de cet important problème.

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

L'horlogerie suisse et l'intégration européenne

Au sommaire du numéro 3, 1967, de la luxueuse Revue économique franco-suisse, abondamment illustrée, c'est l'horlogerie qui fournit le thème central.

Dans l'avant-propos déjà, M. Edgar Faure, ancien président du Conseil et ministre toujours en activité mais dans l'agriculture, constate: «Et si jamais une «Europe horlogère» devait prendre corps, son fondement le plus solide serait sans doute la solidarité francosuisse.»

Le message du président de la Chambre suisse de l'horlogerie, M. Blaise Clerc, fait un pas décidé dans la même direction. Il envisage une réforme dans les conceptions, les méthodes, les structures de l'industrie horlogère européenne «trop grande pour notre continent» et qui devrait se renforcer pour s'imposer partout dans le monde. C'est, à son avis, vers la constitution d'une communauté européenne qu'il faut s'acheminer.

Ce que continue à répéter inlassablement le Premier Ministre

Harold Wilson, sans réussir à convaincre qui vous savez!

M. Gérard Bauer, président de la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie, marque avec son autorité coutumière «la présence horlogère suisse dans le monde vue au travers du marché américain».

C'est ensuite M. Charles-Maurice Wittwer, directeur général de la Chambre suisse de l'horlogerie, qui jongle avec les statistiques dans un article intitulé «L'horlogerie suisse et l'intégration européenne». L'auteur estime que l'accord horloger conclu le 30 juin dernier entre la Suisse et la Communauté économique européenne dans le cadre du GATT est non seulement un pas extrêmement important, mais «devrait favoriser les rapprochements qui pourraient peut-être mener à la réalisation d'une intégration horlogère européenne, même si la Suisse n'était pas en mesure, par exemple pour des raisons d'ordre politique, d'adhérer ou de s'associer à la CEE».

Quant à M. Fred Lip, président de la grande société anonyme horlogère du même nom, installée de longue date à Besançon, il rappelle fort opportunément que la première montre électrique a été présentée en 1952 par le président de l'Académie des sciences à Paris et que la première chaîne automatisée de montage fonctionnait à Besançon en 1948 déjà. Il «salue personnellement les hommes de bonne volonté qui comprennent que sans orgueil et avec libéralisme il est préférable d'avoir une petite Europe horlogère solidement construite plutôt que des pays voisins, mais différents dans leurs idées et concurrents... et cela pour aboutir de toutes façons chez le même client».

M. Samuel Guye, ancien directeur de l'Ecole d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, rompt avec les spéculations politiques audacieuses et brosse à grands traits précis «Les grandes étapes de l'industrie

horlogère suisse».

D'autres contributions de valeur s'efforcent de préciser le rôle de cette importante industrie dans l'économie nationale suisse, présentent la diversification de la production, les problèmes de la formation

professionnelle, le contrôle de la qualité, la recherche, etc.

On note par exemple avec intérêt dans l'excellente étude du professeur Schaller «L'industrie de la montre à l'heure de la concentration et de la rationalisation» que le fameux Statut fédéral pour la protection de l'industrie horlogère, dans sa première version de 1934, n'est pas à l'origine de l'extrême division des fabrications. «Celle-ci lui est antérieure de plus d'un siècle. Karl Marx, dans le Le Capital, s'inspirant des observations de William Petty sur la fabrication horlogère, s'est déjà livré à une analyse minutieuse de cette industrie du Jura suisse. Il énumère trente-huit métiers différents coopérant à la production horlogère, et précise que sa liste est encore incomplète. «Quelques parties seulement passent par différentes personnes et tous ces membres épars ne s'assemblent qu'entre les mains de ce qui en fait finalement un tout mécanique.» Ce savoureux rappel historique conduit le professeur Schaller à préciser les raisons et le sens de l'évolution dans les structures de l'industrie horlogère de notre pays. Ses observations méritent de retenir l'attention également de nos horlogers.

Pour un petit-fils et fils de faiseurs de secrets très consciencieux, qui travaillèrent tous deux naguère à Besançon, ce haut-lieu de l'horlogerie française, avant de s'établir à La Chaux-de-Fonds, aussi bien

les dissertations économiques que politiques de ce numéro spécial de la Revue économique franco-suisse constituent un enchantement, même si les illustrations paraissent en dessous de l'excellente moyenne dont cette revue gratifie habituellement ses lecteurs.

Signalons cependant une très regrettable lacune: l'absence déplorable, incompréhensible, impardonnable du partenaire social conscient de ses responsabilités qu'est la Fédération suisse des ouvriers

sur métaux et horlogers, plus connue sous le sigle FOMH.

Car dans ce mouvement vers l'intégration, la concentration et la rationalisation, les syndicats ouvriers de notre pays continuent à vouloir être considérés comme des partenaires valables. A notre époque, les partenaires sociaux ont droit à s'exprimer sur tous les plans, même technique, économique et politique. Car en définitive le sort même des travailleurs est lié à ces mutations.

Le nouveau rédacteur de l'Helvetische Typographia

En vertu des statuts de la Fédération suisse des typographes, les rédacteurs des deux hebdomadaires Le Gutenberg et l'Helvetische Typographia sont nommés par votation générale des membres.

Ces rédacteurs ne sont pas des fonctionnaires occupés à plein temps au service de la fédération. Ils effectuent leur tâche en dehors de

leur activité professionnelle journalière.

En revanche, ils jouissent de larges compétences, sont indépendants dans la direction de leur organe, dont ils sont aussi responsables. Toutefois, dans les affaires importantes, ils sont tenus d'en référer au comité central.

Ce statut spécial a sans doute des avantages et vaut bien des satisfactions. Le rédacteur du *Gutenberg*, Eugène Verdon, est en fonction depuis 1940 et son collègue de langue allemande depuis plus longtemps encore. Cependant, pour des raisons de santé, ce dernier a décidé de prendre sa retraite à la fin de cette année.

Plusieurs candidats étant en lice pour reprendre la fonction, l'élection du successeur dut se faire par votation générale comme il est

prescrit par les statuts.

Hans Fässler, de Zurich, fut nommé le 27 octobre dernier.

Nous lui souhaitons une activité fructueuse dans l'intérêt de la FST et de ses membres. Au collègue Werner Perrenoud nous présentons nos vœux cordiaux de paisible et agréable retraite.

Relève aux Imprimeries populaires de Lausanne

Samedi 2 décembre dernier, une assemblée extraordinaire des Imprimeries Populaires de Lausanne et Genève avait été convoquée au Buffet de la Gare de Lausanne par le conseil d'administration.

Il s'agissait d'abord d'apporter un certain nombre de modifications et d'adaptations aux statuts de ces grandes entreprises coopératives de presse, rendues nécessaires par des dispositions impératives du Code des obligations.

Après que cet exercice ait été mené à bonne fin, l'assemblée procéda à la nomination de deux nouveaux administrateurs. MM. Lequien de

Lausanne et Hagmann de Genève furent désignés.

Le premier reprend la succession du très efficace Albert Cottier au titre d'administrateur de la société coopérative lausannoise. Il bénéficiera encore des conseils avisés de son mentor, puisque l'assemblée générale ordinaire de juin dernier nomma Albert Cottier président du conseil d'administration des Imprimeries Populaires Lausanne-Genève. Ce qui signifie que l'ancien conseillera encore le nouveau.

La fonction directoriale que reprend M. Lequien n'est pas une sinécure mais une belle et grande tâche que nous lui souhaitons voir mener aussi bien que son prédécesseur, le cheminot très commercial, qui avait sans doute une prédestination pour l'art d'imprimer.

Un nouveau secrétaire central à la FOBB

Au cours de sa récente session des 23 et 24 novembre dernier à Zurich, le comité central étendu de la FOBB approuva par acclamation la proposition des organes compétents de nommer le collègue François Portner, depuis quelques années adjoint au siège régional de Lausanne, au poste de secrétaire central dès le 1^{er} janvier 1968.

Voilà une nomination qui fera plaisir aux nombreux amis de ce jeune militant discret, compétent et très efficace qui s'est acquis l'estime et l'amitié des travailleurs non seulement dans les rangs de

la FOBB, mais dans l'ensemble du mouvement syndical.

Georges Diacon a sans doute bien raison de se réjouir de cette belle élection et d'assurer son brillant élève de sa volonté de poursuivre la fructueuse collaboration engagée au lendemain du décès du très regretté P.-H. Gagnebin.

A notre tour de féliciter très vivement François Portner et de lui souhaiter une fructueuse carrière au service des travailleurs de notre

pays, de la FOBB tout spécialement.

Le bon vieux temps

Me Arnold Bolle, le bon bourgeois intègre qui ne craignait pas d'affronter le très habile, subtile et très ironique débatter Paul Graber il y a une cinquantaine d'années dans la Métropole horlogère, lors de conférences contradictoires très attractives, vient d'évoquer dans l'*Impartial* un événement mémorable qui s'est déroulé dans la très moderne Métropole horlogère: L'amenée d'eau des sources de l'Areuse à La Chaux-de-Fonds, il y a quatre-vingts ans exactement.

A cette occasion, notre confrère allèche les lecteurs en reproduisant deux menus sensationnels offerts en la circonstance à des prix dérisoires. Celui du banquet officiel au Cercle du Sapin pour le prix de 5 fr. vin compris était ainsi composé: potage, riz crème; hors-d'œuvre; bouchées à la financière; saumon à la mayonnaise; aloyau, pommes parisiennes; timbales milanaises; cuisseau de chevreuil; poivrade, salade; entremets; meringues, crème vanille; dessert; pièce montée; café! Et pour ceux qui préféraient le libéral au radical, le banquet du Cercle Montagnard présentait le menu suivant, pour le prix de 2 fr., mais sans vin: potage purée crouton; bouchée à la financière; filet de bœuf jardinière; brochet à la mayonnaise; choux de Bruxelles; cuisseau de chevreuil, salade; fruits et desserts!

Ce n'est pas seulement l'eau à la bouche qui vient à la lecture de ces menus, mais l'illustration frappante de l'incroyable réduction du pouvoir d'achat du franc suisse et de l'inflation dans laquelle nous continuons à nous débattre désespérément.

Le nouveau directeur général du GATT

Vendredi 24 novembre, la nomination à l'unanimité de M. Olivier Long en qualité de directeur général du Gatt (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) couronna la 24^e session de cette im-

portante institution internationale.

C'est là sans doute une distinction particulière et un grand honneur pour M. Long. Mais tout autant pour notre pays. Il est plutôt rare en effet de voir un Suisse accéder à la direction d'un organisme international d'une telle importance. C'est sans doute la consécration particulière d'une forte personnalité dont on apprécie le sens politique, les connaissances commerciales et financières et la grande urbanité.

Cette nomination témoigne aussi du crédit dont continue à bénéficier notre pays dans le monde international et qui n'est pas tou-

jours apprécié à sa juste valeur.

Nous félicitons très vivement M. Long de cette nomination et lui souhaitons bien du courage pour affronter les tâches difficiles qui l'attendent à ce nouveau poste international très exposé. En effet, si le Kennedy Round s'est terminé il y a quelques mois à satisfaction générale, il reste une série de problèmes délicats à résoudre, spécialement en ce qui concerne les rapports commerciaux entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

Le langage des chiffres

L'Observateur, de notre compatriote Riedmatten qui déploie une grande activité dans le domaine des assurances en France, possède l'art de rendre un périodique plus attrayant en l'émaillant de petites nouvelles parfois amusantes, toujours instructives, d'une réjouissante concision.

C'est ainsi que dans le numéro du 27 novembre, il nous apprend que les vignerons bourguignons ne sont pas d'accord avec la «bouteille européenne». Les valeureux éleveurs des grands vins de la Côte d'Or continuent à donner la préférence à la classique bouteille de Bourgogne.

On ne saurait les blâmer de vouloir maintenir les distances néces-

saires entre la pharmacie et la viticulture!

La bonne clientèle suisse

C'est encore dans l'Observateur qu'une statistique instructive aligne les déficits commerciaux de la France avec ses principaux clients.

Le déficit est de 2 milliards 81 millions de francs en faveur des Etats-Unis, de 1 milliard 745 millions pour l'Allemagne, de 277 millions pour les Pays-Bas, de 180 millions pour l'Italie et de 135 mil-

lions pour l'Union belgo-luxembourgeoise.

Dans ce tableau négatif pour la France, en ce qui concerne les huit premiers mois de cette année, la Suisse continue à briller avec un des seuls bilans positifs, de 881 millions de francs exactement, en baisse de 10 millions seulement en comparaison de la même période de l'année écoulée.

C'est surtout avec l'Allemagne fédérale que le déficit commercial s'est considérablement accru entre les huit premiers mois de 1966 et les mois correspondants de 1967, note en conclusion l'Observateur. « Nous lui vendons de moins en moins, mais lui achetons de plus en plus. »

Notre honorable confrère a dès lors bien raison de décerner la palme à notre pays, le meilleur client de la France, «qui n'appartient

pourtant pas au Marché commun».

Selon ce même périodique, la charge par habitant des dépenses publiques a augmenté de 107% en France entre 1958 et 1966, de 102% en Hollande, de 83% en Suisse, de 70% en Italie, de 64% en Allemagne occidentale, de 63% en Belgique, de 61% en Grande-Bretagne et de 20% seulement aux Etats-Unis d'Amérique.

En revanche, dans le coût comparé selon les pays d'une communication téléphonique urbaine, la Suisse vient au deuxième rang ex aequo avec la Grande-Bretagne avec 12 centimes français la communication, immédiatement après les Pays-Bas 10 ct., mais avant l'Italie 16 ct., la Suède 19 ct., l'Allemagne fédérale 22 ct., la Belgique 25 ct.,

les Etats-Unis d'Amérique 25 ct. et la France 30 ct.

C'est encore la Grande-Bretagne qui est en tête pour la modicité du coût d'une communication téléphonique vers New-York, qui coûte 34 fr. 50, tandis qu'elle est de 43 fr. 40 aux Pays-Bas, de 43 fr. 85 en Suède, de 44 fr. en Allemagne fédérale, de 44 fr. 20 en Suisse, de 45 fr. en Belgique et même de 74 fr. en France!

Délégués syndicaux européens chez Philips

L'intégration économique européenne, de même que les grandes concentrations d'entreprises industrielles et commerciales conduisent de plus en plus les organisations syndicales intéressées à envisager des moyens particuliers d'action pour faire face à des tâches nouvelles.

C'est ainsi que le comité des métallurgistes de la Communauté économique européenne, dont les affiliés relèvent de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux, dont notre ami Adolphe Graedel est le secrétaire général très compétent, s'intéresse depuis des années au consortium Philips qui possède des entreprises de grande et moyenne importance dans les pays de la Communauté économique européenne et même de l'Association européenne à La Chaux-de-Fonds par exemple.

Sur l'initiative de ce comité, une première prise de contact a eu lieu le 14 décembre dernier, avec la direction du consortium Philips à

Eindhoven.

Au cours de cette entrevue, M. Philips fit remarquer que les diminutions d'effectifs survenues depuis 1965 dans ses entreprises européennes sont dues à l'évolution du chiffre d'affaires dans chacun de ces pays. L'adaptation de la production destinée à l'exportation n'influence guère ce développement. Elle permet la fabrication de plus grandes séries et, par voie de conséquence, l'amélioration de la productivité. Chaque entreprise Philips s'occupe elle-même de répartir sa production parmi les différents pays. Outre les considérations économiques, il faut également retenir les aspects sociaux qui jouent un rôle important en la matière. La différence des rémunérations ne sont plus d'importance décisive en ce qui concerne la répartition des produits finis.

C'est avec une satisfaction particulière, que les mandataires des organisations syndicales ont pris acte d'une déclaration de M. Philips selon laquelle le niveau de l'emploi le préoccupe quels que soient les pays où ces entreprises se développent. Ils ont particulièrement insisté pour qu'une attention particulière soit accordée aux problèmes sociaux.

Souvenir

Le 14 juillet dernier, Rosa Weber, directrice du secrétariat féminin de l'Union syndicale autrichienne, était victime d'un accident de montagne.

Une femme exceptionnelle, belle, gracieuse, intelligente et très active, d'une classe syndicale exceptionnelle, sans aucun complexe, était enlevée ainsi brutalement au mouvement ouvrier international. Elle n'avait pas encore cinquante ans.

Les membres de la commission féminine de l'USS apprécièrent particulièrement en 1962, à Berne, une conférence de Rosa Weber bourrée d'enseignement sur l'activité fructueuse de la section féminine de notre consœur syndicale autrichienne.

Et nous l'avions revue ensuite à la Conférence internationale du travail, lors de la 48e et de la 49e session qui se sont succédé en 1964 et en 1965. Elle présida avec une souveraine aisance le groupe des travailleurs de la commission technique chargée d'étudier le problème des femmes ayant des responsabilités familiales. Si la conférence fut en mesure de voter la recommandation No 123 très équilibrée concernant l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales, c'est en bonne partie à ce porte-parole très au fait, dont la grâce et le charme étaient complétés par un remarquable esprit de suite et une ténacité inébranlable, que l'on doit ce succès.

Le meilleur moyen d'honorer cette syndicaliste d'élite est encore de lui laisser la parole et de reproduire en toute simplicité la conclusion de sa remarquable intervention en séance plénière de la conférence pour défendre cette recommandation qui fut finalement adoptée à l'unanimité par 346 voix. Ce qui constitue un succès tout à fait

exceptionnel!

«La Déclaration de Philadelphie dispose que tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel, dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales. La recommandation répond à cet idéal. Elle essaie, en effet, d'assurer aux femmes ayant des responsabilités familiales des chances égales dans le domaine professionnel; elle insiste sur le bien-être matériel et le développement spirituel des femmes ayant des responsabilités familiales. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir adopter la recommandation qui vous est soumise.»

Un nouveau secrétaire général de l'Internationale des services publics

Lors du 19^e congrès mondial du Secrétariat professionnel international des services publics, qui s'est tenu à Paris du 23 au 25 octobre dernier, P. Tofahrn, secrétaire général, a pris officiellement congé de l'organisation qu'il a servi depuis 1956 avec grand dévouement et efficacité.

Son collaborateur direct, F.W.Barazetti, a été désigné pour le remplacer au poste de secrétaire général. A.Weil (Amérique) fut désigné en qualité de secrétaire général adjoint. Auparavant, Tofahrn travailla au Secrétariat professionnel international de l'ITF en qualité d'assistant au secrétaire de la section des chemins de fer.

Après avoir passé en revue les activités de la législature triennale en cours et adopté plusieurs résolutions, le congrès prit l'importante décision d'ouvrir un bureau régional en Afrique dès que la situation financière le permettrait. Il décida également de revoir le programme de ses activités en Amérique du Sud.